



CONSEIL DE SÉCURITÉ

DOCUMENTS OFFICIELS

VINGT-NEUVIÈME ANNÉE

1782^e SÉANCE : 22 JUILLET 1974

NEW YORK

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1782)	1
Adoption de l'ordre du jour	1
La situation à Chypre :	
a) Lettre, en date du 16 juillet 1974, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/11334);	
b) Lettre, en date du 16 juillet 1974, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de Chypre auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/11335);	
c) Lettre, en date du 20 juillet 1974, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de la Grèce auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/11348)	1

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Les documents du Conseil de sécurité (cote S/...) sont, en règle générale, publiés dans des *Suppléments trimestriels aux Documents officiels du Conseil de sécurité*. La date d'un tel document indique le supplément dans lequel on trouvera soit le texte en question, soit des indications le concernant.

Les résolutions du Conseil de sécurité, numérotées selon un système adopté en 1964, sont publiées, pour chaque année, dans un recueil de *Résolutions et décisions du Conseil de sécurité*. Ce nouveau système, appliqué rétroactivement aux résolutions antérieures au 1er janvier 1965, est entré pleinement en vigueur à cette date.

MILLE SEPT CENT QUATRE-VINGT-DEUXIÈME SÉANCE

Tenue à New York le lundi 22 juillet 1974, à 10 heures.

Président : M. Javier PÉREZ de CUÉLLAR (Pérou).

Présents : Les représentants des Etats suivants : Australie, Autriche, Chine, Costa Rica, Etats-Unis d'Amérique, France, Indonésie, Irak, Kenya, Mauritanie, Pérou, République socialiste soviétique de Biélorussie, République-Unie du Cameroun, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Union des Républiques socialistes soviétiques.

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1782)

1. Adoption de l'ordre du jour.

2. La situation à Chypre :

- a) Lettre, en date du 16 juillet 1974, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/11334);
- b) Lettre, en date du 16 juillet 1974, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de Chypre auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/11335);
- c) Lettre, en date du 20 juillet 1974, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de la Grèce auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/11348).

La séance est ouverte à 10 h 15.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation à Chypre :

- a) Lettre, en date du 16 juillet 1974, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/11334);
- b) Lettre, en date du 16 juillet 1974, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de Chypre auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/11335);
- c) Lettre, en date du 20 juillet 1974, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de la Grèce auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/11348)

1. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : Conformément aux décisions prises aux 1779e, 1780e et 1781e séances, je me propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter les représentants de Chypre, de la Turquie, de la Grèce, de la Yougoslavie, de la Roumanie, de l'Inde et de Maurice à participer sans droit de vote à la discussion.

Sur l'invitation du Président, M. Rossides (Chypre), M. Olcay (Turquie) et M. Panayotacos (Grèce) prennent place à la table du Conseil.

2. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : Etant donné le nombre limité de places disponibles à la table du Conseil, je me propose d'inviter les représentants de la Yougoslavie, de la Roumanie, de l'Inde et de Maurice à occuper les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil, étant entendu qu'ils seront invités à prendre place à la table du Conseil lorsque viendra leur tour de parole.

Sur l'invitation du Président, M. Petrić (Yougoslavie), M. Datcu (Roumanie), M. Budhiraja (Inde) et M. Ramphul (Maurice) occupent les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

3. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : Les membres du Conseil se rappelleront qu'à notre séance de samedi j'ai dit ce qui suit :

"Etant donné toutefois que la situation dans la région reste critique, il n'est pas possible de prévoir à l'heure actuelle les mesures que le Conseil pourrait être appelé à prendre sur cette question." [1781e séance, par. 250.]

4. Je tiens à porter à l'attention des membres du Conseil que j'ai reçu hier une lettre du représentant de la Grèce [S/11354] et une lettre du représentant de la Turquie [S/11355]. J'ai également reçu une lettre du représentant de Chypre [S/11358].

5. Dans le rapport du Secrétaire général sur la situation à Chypre, des renseignements supplémentaires ont été inclus [S/11353 et Add.1]. En outre, il y a eu échange de messages entre le Secrétaire général et les Gouvernements de la Grèce et de la Turquie [S/11356].

6. Je donne maintenant la parole au Secrétaire général, qui désire faire une déclaration.

7. Le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL (*interprétation de l'anglais*) : Les membres du Conseil auront pris connaissance de mon rapport sur la situation à Chypre publié le 21 juillet dans les documents S/11353 et Add.1. Je viens seulement de recevoir des rapports du commandant de la Force et de mon représentant spécial sur les derniers événements importants survenus dans l'île. Je reviendrai sur ces derniers rapports dans quelques instants.

8. Les membres du Conseil savent que le cessez-le-feu à Chypre décidé à la suite de la résolution adoptée par le Conseil le 20 juillet [résolution 353 (1974)] doit entrer en vigueur aujourd'hui à 10 heures, heure de New York, soit 16 heures à Chypre. Autrement dit, le cessez-le-feu devrait déjà être en vigueur, mais je tiens à informer les membres du Conseil qu'entre-temps, après avoir préparé ma déclaration, j'ai reçu des rapports de M. Weckmann-Muñoz et du général Prem Chand indiquant que les hostilités continuent et qu'à 17 h 15 les forces aériennes turques ont attaqué une deuxième fois l'aérodrome de Nicosie; au cours de cette attaque, une bombe est tombée sur les bâtiments des Nations Unies, blessant un soldat britannique. On nous a dit en outre que les combats se poursuivent dans d'autres parties de l'île.

9. A cet égard, le texte de l'appel que j'ai adressé dans la matinée du 21 juillet aux Premiers Ministres de Turquie et de Grèce ainsi que le texte de la réponse du Premier Ministre de Turquie à cet appel seront publiés séparément [S/11356]. La réponse du Premier Ministre de Grèce se trouve dans la lettre du représentant de ce pays adressée au Président du Conseil [S/11354].

10. J'espère que le cessez-le-feu, à Chypre, qui a été accepté par les Gouvernements de la Grèce et de la Turquie, permettra enfin d'arrêter très bientôt la violence dans l'île. Si le cessez-le-feu peut être établi fermement, il devrait être possible de passer très rapidement aux négociations demandées par le Conseil, de façon que d'autres événements tragiques puissent être évités et que la recherche d'une solution pacifique puisse reprendre.

11. Je dois parler maintenant brièvement du cessez-le-feu. J'ai déjà mentionné le fait qu'il y a eu un certain nombre de violations de l'accord de cessez-le-feu. J'espère que ces violations cesseront immédiatement. La Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre, dont les effectifs sont très réduits, a, au cours des événements tragiques de ces derniers jours, fait de son mieux pour limiter les combats et protéger les populations civiles. Je dois ici rendre hommage au courage et au dévouement de tout le personnel de la Force pour sa conduite exemplaire pendant cette crise extrêmement grave. Toutefois, pendant les combats, la Force a reçu de tous côtés des demandes d'assistance qui dépassent manifestement de loin, le cadre de ses capacités actuelles. Comme nous le savons tous très bien, après un conflit amer un cessez-le-feu est pratiquement impossible à faire respecter sans l'assistance et la surveillance d'une institution impartiale et généralement acceptable, plus particulièrement quand il s'agit d'une situation aussi complexe que celle qui règne à Chypre actuellement. Il est évident que les effectifs actuels de la Force ne permettent pas à celle-ci d'assurer le respect du cessez-le-feu de façon efficace. J'ai donc l'intention, conformément à la résolution 186 (1964), et à titre de première mesure, de demander aux pays qui envoient

des contingents dans le cadre de la Force de renforcer d'urgence ceux qui sont déjà sur place.

12. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : Le Conseil de sécurité vient d'entendre la déclaration du Secrétaire général. Je crois comprendre que le Secrétaire général va prendre immédiatement les mesures dont il a parlé en vue de renforcer les contingents de la Force.

13. Je donne la parole au représentant de la Grèce.

14. M. PANAYOTACOS (Grèce) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, la lettre que je vous ai adressée [*ibid.*] n'appelle pas d'explications et le temps manque trop pour que je me consacre à de longs développements. Les attaques inhumaines contre des civils innocents constituent un fait irréfutable, et ce, d'autant plus que, comme vous le savez, il n'y a pas de forces aériennes chypriotes grecques pour faire face aux avions à réaction turcs, qui jouissent d'une liberté d'action totale — action dirigée principalement contre les hôpitaux, les locaux des ambassades et les civils. Je voudrais cependant attirer votre attention sur certains cas supplémentaires d'attaques illégales survenues après que ma lettre vous ait été envoyée.

15. Premièrement, la destruction totale de l'Institut arménien d'enseignement, institut vénéré, à Nicosie. Deuxièmement, le bombardement du village turc de Ghaziveran, près de Nicosie, qui a causé la mort de cinq enfants et de quatre femmes et qui a blessé grièvement 20 personnes — toutes chypriotes turques. Le président turc de cette communauté a qualifié cet acte d'infamie turque. Troisièmement, les avions à réaction turcs ont lancé délibérément des bombes incendiaires dans les montagnes de Troodos pour en raser la végétation. Quatrièmement, des contre-terroristes turcs ont bombardé intensément le port de Kyrenia, ce qui a provoqué des centaines de blessés parmi les civils, et ce après l'acceptation par Ankara du cessez-le-feu, dans un dernier élan de vengeance. Cinquièmement, même les ruines de la ville antique de Salamis n'ont pas été épargnées par la furie turque, des sites archéologiques précieux ont aussi été détruits. La responsabilité de toutes ces attaques préméditées revient aux envahisseurs turcs ainsi que celle du bombardement des locaux de l'ambassade grecque à Nicosie, où les femmes et les enfants de notre personnel avaient cherché refuge.

16. Devant ces activités méprisables, on ne peut qu'éprouver de la pitié pour ceux qui ont essayé hypocritement de justifier ou de minimiser ces atrocités dans un effort pour en rejeter la faute sur les victimes. L'hypocrisie est un hommage que le vice rend à la vertu, disait un grand philosophe français il y a trois siècles, et cela est bien vrai encore de nos jours à Chypre.

17. Je voudrais rappeler au Conseil que ce n'est pas la première fois que la Turquie montre ouvertement

que l'invasion est pour elle le moyen de parvenir à ses objectifs nationaux à long terme, à savoir le partage de Chypre. La Turquie a invoqué comme motif valable pour justifier son action le fait que Makarios ait été évincé. Ce n'est qu'un prétexte qui ne peut tromper personne. En fait, dès 1964 déjà, la Turquie était prête à envahir Chypre; c'est le président Johnson qui l'en a dissuadé au dernier moment dans sa lettre à M. Inonu, alors Premier Ministre. Qu'il me soit permis de citer quelques passages de cette lettre qui sont d'une actualité frappante et qui peuvent aussi expliquer ce qui se passe actuellement :

"En fait, je suis vivement préoccupé par l'information qui me parvient et selon laquelle le Gouvernement turc envisagerait une action militaire pour occuper par la force une partie de Chypre. J'ai le sentiment que, selon vous, cette intervention de la Turquie est autorisée par les dispositions du Traité de garantie de 1960¹. Je dois cependant attirer votre attention sur notre interprétation, selon laquelle l'intervention que la Turquie envisage aurait pour but d'assurer une sorte de partage de l'île, solution spécifiquement exclue par le Traité de garantie.

"En outre, je vous rappelle que le Traité requiert des consultations entre les puissances garantes. De l'avis des Etats-Unis, les possibilités qu'offrent ces consultations sont loin d'avoir été épuisées dans la situation actuelle et donc se réserver le droit d'une action unilatérale n'est pas encore quelque chose d'applicable. Il est certain que l'intervention turque à Chypre aboutirait à un affrontement militaire entre les forces turques et les forces grecques. L'adhésion à l'OTAN implique essentiellement que les pays de l'OTAN ne se feront pas la guerre. En outre, une intervention militaire de la Turquie à Chypre pourrait aboutir à une participation directe de l'Union soviétique.

"Je tiens également à attirer votre attention sur l'accord bilatéral entre les Etats-Unis et la Turquie en matière d'assistance militaire, accord en vertu duquel votre gouvernement doit obtenir l'assentiment des Etats-Unis lorsque l'assistance militaire est utilisée à des fins autres que celles pour lesquelles elle a été fournie.

"Passant aux résultats pratiques de cette démarche qu'envisage la Turquie, je me sens tenu d'appeler votre attention sur le fait qu'une entreprise turque de ce genre pourrait faire des milliers de victimes parmi les Chypriotes turcs de l'île. Une telle action de votre part déchaînerait la fureur et il est impossible qu'une action militaire de votre part soit suffisamment efficace pour empêcher la destruction massive d'un grand nombre de ceux que vous voulez protéger.

"Je dois enfin vous dire que vous avez posé la gravissime question de la guerre et de la paix

— question qui dépasse de loin les relations bilatérales entre la Turquie et les Etats-Unis. Non seulement il y aura certainement une guerre entre la Turquie et la Grèce, mais peut-être aussi des hostilités sur une plus grande échelle en raison des répercussions imprévisibles qu'une intervention unilatérale à Chypre pourrait avoir."

18. Il y a là une mise en garde prophétique de la part d'un grand président américain. Je m'excuse auprès de M. Scali d'avoir cité des extraits de la lettre de l'ancien président Johnson, mais les ressemblances entre ce qui s'est passé en 1964 et ce qui se passe 10 ans plus tard sont frappantes et corroborent le jugement que j'avais porté il y a quelques jours, lorsque j'ai dit que la Turquie agissait selon un dessein bien arrêté, et bien dissimulé aussi, dessein visant uniquement le partage de l'île. Point n'est besoin de dire que le retour au pouvoir de Makarios, qui il y a quelques jours encore était appelé en Turquie "le prêtre rouge", "Kirmizi Papa", est le dernier des soucis d'Ankara.

19. En conclusion, que mon collègue britannique me permette de citer William Pitt, comte de Chatam, qui il y a près de deux siècles a dit :

"Si j'étais américain, comme je suis anglais, tant que des troupes étrangères débarquées dans mon pays y resteraient, je ne déposerais jamais les armes : jamais, jamais, jamais. Vous ne pouvez pas conquérir l'Amérique."

A quelques réserves près, les mêmes paroles sont valables pour Chypre et pour les Chypriotes grecs qui, comme David, ont si courageusement et avec un héroïsme sans précédent fait front devant les attaques de leur voisin Goliath.

20. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Turquie.

21. M. OLCAY (Turquie) : J'aurais bien voulu ne pas devoir parler aujourd'hui, mais la lettre du représentant de la Grèce demandant la convocation de cette réunion m'y oblige. Même s'il n'y avait pas eu cette lettre, je crois qu'une information que je viens de recevoir d'Ankara serait suffisante pour justifier la convocation du Conseil — et je demanderai confirmation de cette information, à travers vous, Monsieur le Président, au Secrétaire général. Ankara me dit qu'une force de huit navires grecs est en ce moment à Paphos et essaie de débarquer des troupes. Si cela est possible, je voudrais confirmation de cette information en temps opportun, avant que le Conseil ne soit appelé à se former une opinion précise du point où nous en sommes en ce qui concerne le problème du cessez-le-feu.

22. Je n'étais pas là au début de la séance — j'étais en train de recevoir cette nouvelle. Je viens d'apprendre, avec un sentiment de profonde douleur, qu'un membre de la Force des Nations Unies à Chypre a

¹ Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 382, p. 3.

trouvé la mort au cours des événements. Je crois savoir que le Secrétaire général en a informé le Conseil. Je voudrais exprimer le profond regret de mon gouvernement à cet égard.

23. Je ne sais vraiment où commencer. Je prends au hasard.

24. Le représentant de la Grèce a parlé du sort de l'ambassade grecque à Nicosie. J'en suis profondément touché. d'autant plus qu'en tant que Turc je sais dans quelles conditions sont quelquefois amenées à vivre les ambassades à Nicosie — Lefkose en turc. L'ambassade de Turquie à Lefkose a, pendant plus de 40 jours, en 1964, été le seul abri de toutes les familles des diplomates, des officiers et de certaines personnalités de la communauté turque à Chypre — et c'était une ambassade qui était complètement cernée par les troupes. Je ne sais pas de quels Grecs il s'agissait à cette époque-là, ils changent tellement de forme, mais les Grecs de l'époque avaient cerné l'ambassade et ce n'est qu'avec la permission expresse de ceux qui, à l'époque, étaient au pouvoir que l'ambassade recevait vivres et eau potable. Cette même ambassade était, de façon permanente, l'objet d'attaques armées — je crois qu'elle a dû subir des réparations de fond en comble lorsque, après 40 jours, la situation s'est un peu calmée. Ces faits se sont produits à l'ambassade de Turquie à Nicosie en 1964.

25. En ce qui concerne la liste des atrocités récentes des Grecs — là encore, je ne sais de quels Grecs nous parlons, il y en a tellement et de tant d'allégeances —, les Grecs commettent actuellement des atrocités, et lorsque je dis actuellement je parle du moment présent, et je parle des villes de Famagouste, Magosa en turc, de Paphos, Baf en turc, et d'un endroit dont je ne connais que le nom turc — Serdarli — où des Turcs sont en train, au moment où je m'adresse au Conseil, d'être massacrés, et ce massacre n'a pas pu être évité par la Force des Nations Unies dont, à ma connaissance, le seul objectif à Chypre était de s'entremettre entre les deux parties de façon à éviter ce qui se passe maintenant.

26. La Force des Nations Unies, pour autant que je le sache — la décision qui a été adoptée l'autre jour et qui est malheureusement fort incomplète, comme j'ai eu l'occasion de le dire, n'en fait pas mention et n'indique pas son rôle —, n'a pas réussi, j'ai le regret de le dire, à empêcher le massacre des Turcs par les Grecs. Que ce soit dû à son nombre insuffisant, à son manque de compétence ou au fait qu'elle ne pouvait se trouver partout à la fois — et je dois reconnaître que c'est difficile —, cette force, en tout cas, n'a pas pu effectuer sa tâche. Par contre, cette même force nous informe — et je vais vous citer ici le rapport du Secrétaire général :

“ Dans le district de Kyrenia, ... le 21 juillet, on a signalé que des troupes de la Garde nationale se repliaient vers Bellapais dans des véhicules de

l'ONU portant des drapeaux de l'ONU” — geste des plus nobles — “qui auraient été pris à une patrouille finlandaise. On pense que les 12 membres de cette patrouille sont aux mains de la Garde nationale. La garnison de la Garde nationale à Bellapais a été attaquée par des avions et du napalm aurait été utilisé. Selon les rapports communiqués, Kyrenia était calme et était, pensait-on, aux mains de la Garde nationale².” [S/11353, par. 5.]

Or ce que je constate, c'est que la Force des Nations Unies était prise entre deux feux et que l'un des côtés s'en est servi ainsi que du drapeau et des véhicules, à des fins militaires pour appuyer ses propres activités. Cela est pour vous dire tout le respect que les forces grecques — une des forces grecques — ont pour le drapeau des Nations Unies.

27. Maintenant, nous savons que les forces grecques à Chypre — je ne cite ici que les sources internationales et les sources chypriotes grecques qui sont encore d'allégeance ou d'obédience pro-Makarinos, si je puis dire —, en plus de leur manque de respect envers la Force des Nations Unies, dont nous avons la preuve, font également preuve d'un manque de respect total envers les Grecs. Certains Grecs, du moins, ne respectent pas d'autres Grecs à Chypre. Et maintenant on nous demande de croire que ces Grecs, qui ne respectent ni les Nations Unies ni d'autres Grecs, sont capables de respecter les Turcs à Chypre.

28. Nous avons, je crois, une quantité de textes que je préfère ne pas citer ici en ce qui concerne toutes les atrocités commises par les Grecs au cours des 10 dernières années. J'avais une brochure que je me proposais de montrer ici. Je ne la trouve d'ailleurs pas; heureusement, peut-être, pour vous, car les photos qu'elle contient sont horribles et, ironie du sort, cette brochure, datant de 1967, porte le titre “Nouvelles atrocités grecques à Chypre”. Nous sommes en 1974. De toute façon, cela est dépassé; ce ne sont pas les anciennes atrocités, parce que celles-ci se rapportent à 1963 et 1964. Ce sont celles qui ont eu lieu entre-temps, peut-être celles qui se sont produites en 1967. Les journaux et la presse mondiale parlent de ce qui se passe à Chypre entre Grecs. Je n'ai pas besoin de le répéter. Tout le monde a lu le *New York Times* d'aujourd'hui. Je ne vais pas entrer dans le détail, à moins d'y être forcé.

29. Je dois dire que depuis ce matin, c'est-à-dire à l'heure où le cessez-le-feu devait entrer en vigueur, toutes les nouvelles que nous avons reçues de Chypre sont plus alarmantes les unes que les autres. La raison en est que les Grecs, fidèles à leur méthode, une fois que les quelques Chypriotes turcs isolés qui portaient encore les armes ont été éliminés dans différentes régions de l'île, les Grecs, disais-je donc, se sont mis à attaquer les populations civiles, contre lesquelles ils ont continué de commettre les actes les plus brutaux

² Cité en anglais par l'orateur.

jusqu'à la dernière minute. Ces actes, comme j'ai eu l'occasion de le dire, n'ont pu être arrêtés dans le passé que par l'intervention de l'aviation turque. C'est ce qui se passe lorsque l'on parle de bombardements.

30. Maintenant je vais dire quelques mots en ce qui concerne les attaques contre les hôpitaux. Je dois dire, en effet, que j'ai reçu des informations à ce sujet. Cela est évidemment la chose la plus regrettable qui soit, mais il aurait été vraiment difficile aux Turcs d'imaginer que des hôpitaux auraient pu servir, comme d'ailleurs certains hôtels, à camoufler des batteries antiaériennes. C'est un subterfuge difficile à approuver, mais certainement efficace, pour camoufler des batteries antiaériennes. Cela a été constaté, et des mesures ont été prises pour éliminer les tirs antiaériens provenant des hôpitaux et de certains hôtels. Mais depuis, cette situation, vraiment regrettable à tous égards, de l'attaque contre des hôpitaux a cessé.

31. Je m'excuse de prendre le temps du Conseil, parce qu'il y a des choses que j'aimerais mieux ne pas citer. Il y a des choses dont, à ce stade, je préférerais ne pas parler. Mais je vais vous lire un texte du Croissant-Rouge turc :

"Le Croissant-Rouge turc demande que cet appel soit distribué par votre intermédiaire" — le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) à Genève — "à toutes les sociétés nationales."

"Le Croissant-Rouge turc est profondément préoccupé par les nouvelles alarmantes selon lesquelles en dépit du fait que les forces armées turques à Chypre ont strictement respecté les ordres de ne pas attaquer les objectifs civils, les forces armées grecques et chypriotes grecques, en violation ouverte du droit humanitaire international en général et, en particulier, de la Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre, du 12 août 1949, sont en train d'attaquer des villages chypriotes turcs près de Baf et Lefka sur la côte ouest de Chypre, brûlant, détruisant, pillant et annihilant la population turque sans faire aucune discrimination de sexe ou d'âge et d'une façon absolument barbare. Le Croissant-Rouge turc proteste énergiquement auprès de la Croix-Rouge internationale à propos de ce traitement inhumain de la population civile et de cette atteinte manifeste aux dispositions de ladite Convention et demande au CICR et à toutes les sociétés nationales de condamner ces actes barbares et de prendre toutes les mesures possibles, conformément aux dispositions de la Convention de Genève, pour exercer des pressions sur les coupables afin qu'ils respectent ladite Convention."

32. Je vais être bref. J'ai la réponse turque au long texte que l'ambassadeur Panayotacos a lu — je ne vois d'ailleurs pas pourquoi — en ce qui concerne la lettre adressée par le défunt président Johnson à la Turquie. Il s'agissait de conditions identiques. Il y a eu attaque

de la population turque. Ceci se répète tous les cinq ans : les Turcs sont massacrés à Chypre, soit par les uns soit par les autres. Et à cette occasion, la Turquie se préparait à intervenir lorsque d'autres situations ont prévalu et l'intervention n'a pas été jugée nécessaire. Ce qui ne s'est pas produit cette fois parce qu'il y a déjà eu intervention.

33. Mais le problème auquel je voudrais me référer en deux mots est la qualité de ceux qui ont porté cette plainte aujourd'hui au Conseil de sécurité. Si je représentais ici un gouvernement condamné par l'opinion mondiale comme l'a été celui du représentant qui m'a précédé, si ce représentant n'était pas en même temps celui d'un pays qui a amené à Chypre l'administration de quelqu'un que la presse mondiale a qualifié d'assassin, de psychopathe meurtrier et de je ne sais quel autre terme, et si en plus ce pays n'avait reçu l'ultime condamnation d'être mis au ban de l'Europe pour certains crimes dont les dossiers ont été publiés, dossiers qu'on peut trouver dans toutes les bibliothèques, et certainement ici à la bibliothèque des Nations Unies, je crois que j'essaierais de défendre davantage mon gouvernement contre certaines allégations mensongères. Mais vu les caractéristiques que je viens de mentionner en ce qui concerne l'attitude bien connue de ce gouvernement envers les droits de l'homme en général et leur application dans son propre pays, je crois que, pour le moment du moins, il serait préférable que je n'ajoute rien.

34. Par conséquent, Monsieur le Président, je vous exprime à nouveau le regret que j'ai eu d'avoir à intervenir et à dire des choses en général déplaisantes. J'espère ne pas avoir à reprendre la parole, mais j'insiste pour attirer une fois de plus l'attention du Conseil sur l'étrange interprétation qui semble être celle du Gouvernement grec — je parle cette fois du Gouvernement d'Athènes — qui, après l'acceptation du cessez-le-feu, est en train d'essayer de débarquer des troupes à Chypre, si mes informations sont correctes.

35. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : Je donne la parole au représentant de Chypre.

36. M. ROSSIDES (Chypre) [*interprétation de l'anglais*] : Au cours des dernières séances, j'ai brossé un tableau général de la situation à Chypre; mais chaque fois, j'ai traité spécifiquement de la question qui était la plus importante à ce moment-là. Par conséquent, sans perdre de vue le tableau d'ensemble, de son évolution — naturelle ou artificielle — et du sens à donner à tout cela — car il y a toujours un sens et une structure à toute situation —, je voudrais examiner d'abord la situation telle qu'elle se présentait à la fin de notre dernière séance.

37. Une résolution de cessez-le-feu demandant le retrait de tout le personnel militaire étranger a été adoptée, une résolution demandant le retrait de toutes les forces extérieures, grecques et turques; elle pré-

voyait également des mesures tendant au retour à la paix et à l'ordre constitutionnel dans l'île, qui existaient avant que cette vague d'actions violentes répétées et d'agression ne frappe la petite île de Chypre.

38. La résolution toutefois n'a pas été appliquée. En fait, il n'y a pas eu de cessez-le-feu; les faits sont là, au contraire, très rudes : depuis l'adoption de la résolution, l'agression a continué. Il y a eu un bombardement intense de Chypre au moyen de bombes au napalm. Le seul fait qu'il y a eu une force aérienne qui a conquis le ciel de Chypre et qui profite de ce qu'elle est la seule force aérienne au-dessus de Chypre, sans menace de défense antiaérienne — il n'y en a pas à Chypre — constitue déjà une violation de la Convention de La Haye de 1907, selon laquelle le bombardement de villes ouvertes et de populations civiles est en lui-même une violation, et par conséquent un acte illégal et criminel.

39. Il n'y a pas eu seulement des bombardements, mais un usage de bombes au napalm qui provoquent des souffrances indicibles pendant que les victimes sont lentement brûlées à mort. Ce qui est frappant, c'est que ces bombardements sont effectués avec un tel manque de responsabilités et tant de laisser-aller sur Chypre, victime d'attaques d'agression inhumaines. Alors que Chypre était prospère, à la suite d'une agression, il y a eu cette nouvelle attaque au moyen de bombes au napalm qui a détruit des hôpitaux et des institutions publiques et humanitaires telles que le prestigieux Institut arménien où on éduquait des jeunes. Cet Institut a fait l'objet d'une attaque insensée et cruelle, il a été détruit et complètement rasé.

40. Voilà une situation intolérable dans l'histoire de l'humanité. C'est pourquoi j'ai dit que cette situation à Chypre est une tragédie que l'on ne saurait dissocier de l'avenir de l'humanité. Cela arrive dans l'une des parties stratégiques et centrales du monde. Cela arrive dans une région — Europe et Moyen-Orient — qui est au centre de l'attention du monde. Cela arrive au cœur même de la civilisation mondiale. On a permis à cette situation de se prolonger très longtemps et elle atteint maintenant son apogée.

41. Je parle au nom de la victime. Comment justifier ces attaques ? On nous dit que la justification se trouve dans ce que l'on appelle le Traité de garantie. La Turquie dit : "J'utilise mon droit d'intervenir en vertu du Traité de garantie". Par conséquent, le sens du Traité de garantie doit être précisé. A ce propos, je demande aux membres du Conseil, permanents comme non permanents, de faire preuve d'un peu de patience à mon endroit tandis que je donne cet éclaircissement. Car c'est de la grande tragédie que vit une petite île que nous nous occupons. Quelle que puisse être l'indifférence que l'on éprouve, on ne saurait permettre que ce qui arrive là se perpétue.

42. Que dit l'article pertinent du Traité à propos de l'intervention ? Il dit qu'en cas de violation des dis-

positions du Traité les trois garants s'engagent à procéder à des consultations. Et à propos de quoi ? A propos de l'invasion ou de l'attaque ou de l'utilisation de bombes au napalm sur Chypre ? Non. A propos des démarches et des mesures nécessaires pour assurer le respect du Traité. Quelles démarches ont été faites ? Quelles mesures, y compris des mesures pour saisir le Conseil de sécurité, les Nations Unies, ont été prises ? Car attaquer et bombarder est contraire à la Charte. Les dispositions du Traité de garantie ne prévoient pas de telles attaques. Et toute mesure unilatérale doit être envisagée dans le contexte de la disposition dont je viens de parler à propos des démarches et des moyens légaux. Il n'est donc pas possible de justifier l'action qui a été prise dans ce cas.

43. Je voudrais exposer au Conseil la situation périlleuse qui est celle de Chypre avec la violation continue du cessez-le-feu, les bombardements aériens et la poursuite de la guerre. Dans sa déclaration d'aujourd'hui, le Secrétaire général a dit que le cessez-le-feu aurait dû prendre effet à 10 heures du matin, heure de New York. Mais il a ajouté qu'il n'était pas entré en vigueur, que les combats continuaient.

44. Je ne veux pas trop abuser du temps du Conseil. Ses membres ont une idée de ce qui se passe dans l'île. Ils peuvent voir d'une part qu'il y a violation flagrante des droits de l'homme par des destructions provoquées par des bombes au napalm. Outre les pertes en vie humaines, on détruit les antiquités de Chypre à Salamis. Même elles n'ont pas été épargnées. On procède à la défoliation des forêts en envoyant des bombes incendiaires dans les montagnes de Troodos. Le climat de Chypre dépend de ces forêts, il y aura des répercussions sur les pluies et sur la production agricole de Chypre pendant longtemps.

45. De la déclaration du représentant de la Turquie on pourrait tirer une idée assez confuse. Ce qui est clair c'est que tous ces actes de violence sont la conséquence d'un très mauvais début, du moment où l'ordre constitutionnel a été détruit à Chypre et où la force unifiante de Chypre, l'archevêque Makarios, a été destitué; à partir de ce moment a commencé toute la tragédie. Mais bien sûr, il n'y a pas de justification possible à l'attaque turque et à ce qui se passe maintenant. Au contraire, ils ont profité des troubles pour aggraver encore la situation.

46. Nous pensons que des mesures immédiates doivent être prises pour faire cesser tous les combats et pour assurer le retrait de toutes les troupes étrangères de Chypre. Bien entendu, il faut mettre fin au survol de Chypre par des appareils qui attaquent l'île et sa population sans défense. Il s'agit là de mesures vitales qu'il faut adopter sans retard. Je ne sais pas quelles mesures peut prendre le Conseil de sécurité, mais des mesures draconiennes doivent être prises, et prises aussi en ce qui concerne l'ensemble de la résolution. Chypre doit être protégée. C'est aux membres du Conseil d'examiner les mesures qui doivent être prises pour arrêter la destruction de Chypre.

47. Je crains que la situation à Chypre ne soit encore plus tragique que cela ne semble; je suis sûr que les souffrances sont plus grandes qu'on ne le pense. En fait, Chypre a souffert pendant tout le temps où se réunissait, ces jours derniers, le Conseil de sécurité, et je crains fort que ce soit là la caractéristique tragique de notre époque.

48. M. SAFRONTCHOUK (Union des Républiques socialistes soviétiques) [traduction du russe]: A propos de la déclaration faite par le Secrétaire général sur la Force des Nations Unies à Chypre, ma délégation voudrait faire une très brève déclaration.

49. Tout d'abord, la résolution 186 (1964) prévoit que les forces des Nations Unies à Chypre ne s'y trouvent et n'y fonctionnent qu'avec l'accord du Gouvernement de Chypre, donc avec l'accord du Gouvernement du président Makarios. Nous pensons donc que la déclaration faite aujourd'hui par le Secrétaire général est acceptable pour le Gouvernement de la République de Chypre dirigé par le président Makarios.

50. En second lieu, la composition de la Force des Nations Unies à Chypre et son mandat, comme la délégation soviétique a déjà eu l'occasion de le dire lors de l'adoption de la résolution 186 (1964), doivent être définis par le Conseil de sécurité. Nous rappelons donc au Conseil que la délégation soviétique s'est abstenue lors du vote sur le paragraphe 4 de la résolution 186 (1964), qui constitue une violation des dispositions de la Charte en ce qui concerne la composition et les effectifs des forces des Nations Unies.

51. En troisième lieu, enfin, nous tenons à rappeler que par la résolution 186 (1964) le Conseil de sécurité a établi que l'entretien de la Force des Nations Unies à Chypre serait assuré par des contributions volontaires.

52. En conclusion, la délégation soviétique appuie l'appel du représentant de la République de Chypre, M. Rossides, pour que de toute urgence soient mises en application les dispositions de la résolution 353 (1974). Il ne s'agit pas seulement du cessez-le-feu et de sa garantie, mais également de l'application des autres dispositions fondamentales de cette résolution — les paragraphes 1, 3 et 4, qui ont trait au respect de la souveraineté, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale de Chypre, à la cessation de toute intervention dans les affaires intérieures de la République, en particulier de toute intervention militaire, et au retrait de toutes les troupes étrangères et de tout le personnel militaire étranger, y compris celui dont il est question dans la lettre du président Makarios en date du 2 juillet.

53. Le PRÉSIDENT (interprétation de l'espagnol): Je donne la parole au représentant de la Grèce, qui désire exercer son droit de réponse.

54. M. PANAYOTACOS (Grèce) [interprétation de l'anglais]: Je serai moi aussi très bref. Mon collègue

turc a parlé de contre-torpilleurs grecs qui ont débarqué des forces dans la région de Paphos, mais il a ajouté "si mes renseignements sont exacts". Je peux l'assurer que ses renseignements ne sont pas corrects, à moins que le Secrétaire général ne puisse nous fournir des faits différents. Mais, dans l'hypothèse où cela serait exact, je ne vois pas pourquoi la Turquie peut invoquer l'article IV du Traité de garantie et la Grèce, qui est également Puissance garante, ne peut pas le faire pour rétablir l'équilibre de puissance.

55. Mais je ne vais pas discuter maintenant du Traité de garantie. Je me contenterai simplement de dire au représentant de la Turquie que j'ai reçu il y a quelques minutes une communication selon laquelle en ce moment même un grand nombre de parachutistes sont largués sur les enclaves turques. Je laisse au Conseil le soin d'en tirer ses conclusions.

56. Le PRÉSIDENT (interprétation de l'espagnol): Je donne la parole au représentant de la Turquie, qui désire exercer son droit de réponse.

57. M. OLCAY (Turquie) [interprétation de l'anglais]: En 1964, un journal satirique français a dit: "Tous les parfums de Chypre, Monsieur l'archevêque, ne sauraient laver ce sang qui coule sur vos mains". Et aujourd'hui, je dis à M. Rossides: l'odeur du sang demeure, et tous les parfums de Nicosie n'adouciront pas ces petites mains; la seule chose à changer, c'est la dimension des mains. Il y a une guerre à Nicosie et autour de Nicosie. Cette guerre a été provoquée par plus d'une décennie d'inconstitutionnalité qui, le 15 juillet, a complètement détruit la structure même de la légalité dans l'île. Bien entendu, il y a eu effusion de sang d'innocents, ce que nous regrettons profondément. Mais est-ce que lui, l'archevêque Makarios ou quiconque prétend prendre la parole au nom des Grecs ont versé une larme sur le martyre d'un grand nombre de civils innocents turcs qui, une fois leurs défenseurs éliminés, sont devenus la cible d'attaques meurtrières qui se poursuivent en ce moment? Je regrette de dire que je n'ai ni entendu de pleurs ni vu de larmes.

58. J'espère que la dernière partie de la déclaration de mon collègue de la Grèce porte sur le rétablissement d'un certain équilibre et n'est pas l'aveu d'une opération qui, je le souhaite, ne se déroule pas; ceci à propos des renseignements dont il a parlé au début de son intervention. C'est pourquoi, si ce n'est trop demander et si ce n'est pas indiscret, je voudrais demander au Secrétaire général, s'il est à même de le faire, de confirmer quelle est la situation actuelle.

59. Le PRÉSIDENT (interprétation de l'espagnol): Je donne la parole au représentant de Chypre pour exercer son droit de réponse.

60. M. ROSSIDES (Chypre) [interprétation de l'anglais]: Le représentant de la Turquie a cité un

¹ Cité en français par l'orateur.

journal satirique de 1964 pour essayer de salir l'archevêque président de Chypre. Certes, dans un tel cas, on trouve toujours un, deux ou trois journaux qui prennent parti pour un côté ou pour l'autre. On trouve en abondance des attaques contre des dirigeants du monde entier, mais cela ne veut pas dire qu'elles soient vraies. Mais peut-on accuser l'archevêque ou quelqu'un d'un fait aussi patent qu'un bombardement au napalm ? Le représentant de la Turquie a trouvé un journal satirique à citer, un journal qu'il garde depuis 1964 comme un trésor apparemment.

61. Si je voulais citer ce qui a été écrit à propos du génocide perpétré par la Turquie au cours des âges jusqu'à une époque très récente, je pourrais renvoyer le représentant de la Turquie à une encyclopédie où il trouverait que le mot "massacre" est étroitement associé à la Turquie. Cela se trouve dans une encyclopédie — non pas dans un simple journal. Regardez le mot "massacre" dans une encyclopédie et vous verrez juste à côté le nom "Turquie".

62. Le représentant de la Turquie a dit que tous ces faits s'étaient produits depuis le 15 juillet 1974. C'est vrai. Donc, ces événements tragiques se sont déroulés depuis que l'archevêque Makarios a été renversé et a quitté l'île. Ils ne se sont pas produits pendant que l'île bénéficiait de la présence unifiante et stabilisante de l'archevêque.

63. Au cours des 10 dernières années, des conditions pacifiques ont prévalu avec l'aide de la Force des Nations Unies. Et la preuve de la Force est là : le Gouvernement de Chypre, sous la direction de l'archevêque Makarios, avait tout le temps coopéré avec elle dans le but d'établir des conditions pacifiques et un retour à la normale. Les rapports du Secrétaire général sont là et, dans chaque cas — qu'il s'agisse de non-affrontement, de pacification ou de normalisation —, le côté turc a constamment fait obstruction. Pourquoi ? Parce que le Gouvernement turc ne veut pas que les Chypriotes grecs et turcs se réconcilient. Pourquoi ? Parce que son objectif est le partage: il veut que l'inimitié persiste pour aboutir au partage, et c'était pour lui une occasion en or, le gouvernement ayant été renversé par la violence — grâce, sans aucun doute, à une intervention étrangère —, de pêcher en eau trouble, d'exacerber la haine par des bombardements, des bombardements au napalm, et rendre ainsi le partage possible. Voilà d'où procèdent les troubles. Voilà pourquoi le Gouvernement turc a immédiatement rejeté la proposition modérée et objective de Galo Plaza, médiateur nommé par le Conseil de sécurité : il n'y avait pas question de partage. Voilà pourquoi il s'est toujours opposé à toute tentative de résoudre le problème de façon rationnelle — il ne veut pas d'une Chypre indépendante. Il veut le partage. C'est pourquoi cette invasion se déroule aujourd'hui. Tout le reste n'est qu'un écran de fumée.

64. Ce que nous voulons sincèrement, c'est sauvegarder l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité

territoriale de Chypre. C'est pourquoi je souligne la nécessité de mettre en œuvre dans toutes ses parties la résolution du Conseil de sécurité sans en rien omettre, pour que la situation dans l'île redevienne constitutionnelle et normale.

65. Sir Laurence McINTYRE (Australie) [*interprétation de l'anglais*] : Je serai très bref. Je n'ai pas l'intention ce matin de commenter les déclarations et les démentis des représentants de la Grèce, de la Turquie et de Chypre. Mon collègue de la Turquie, je crois, a qualifié il y a quelques jours cette succession de déclarations de rituel. Certains d'entre nous, j'en ai peur, craignent que ce rituel n'ait pris des proportions tragiques, ce qui, peut-être, dans un cas aussi grave, aurait pu être évité. Toutefois, je le répète, je ne me propose pas de commenter ce qui s'est dit au cours de cette séance. Je préfère limiter mes observations à ce qu'a dit le Secrétaire général au sujet du cessez-le-feu et de la situation que nous espérons voir se créer une fois qu'il prendra effet.

66. Bien entendu, nous faisons tous des vœux pour que le cessez-le-feu qui aurait dû entrer en vigueur à 10 heures, heure de New York, ce matin, ait pris effet. A mon avis, plusieurs d'entre nous, pour ne pas dire chacun de nous, auront malheureusement ouï dire que peut-être tel n'est pas encore le cas, et sans aucun doute, c'est ce que le Conseil doit assurer en premier lieu. Tout ce que je puis faire et, j'en suis certain, tout ce que mes collègues souhaitent faire, c'est en appeler de nouveau aux intéressés pour qu'ils entendent les objurgations du Conseil et du Secrétaire général lui-même et que les combats cessent complètement.

67. Je tiens à dire que le Ministre australien des affaires étrangères a commenté la situation ces derniers jours. Il s'est déclaré très satisfait de ce qu'avait pu faire le Conseil en demandant un cessez-le-feu et en encourageant les négociations entre les parties à l'accord de 1960. Il a lui-même souligné que l'objectif immédiat devait être le cessez-le-feu. Je répète qu'il s'est félicité de la décision du Conseil; il a dit que bien entendu il fallait d'abord faire cesser les effusions de sang, qui mettent arbitrairement en danger la vie non seulement des Chypriotes mais aussi des nombreux touristes étrangers et autres civils qui se trouvent actuellement dans l'île. Les combats arrêtés, a-t-il déclaré, l'Organisation des Nations Unies pourra reprendre le rôle qui est le sien à Chypre, c'est-à-dire maintenir la paix, et le Gouvernement australien continuera d'y apporter sa part.

68. Les membres du Conseil ont entendu ce qu'a dit le Secrétaire général à propos de la position de la Force des Nations Unies. A l'heure actuelle, pour des raisons bien concevables, elle est appelée à accomplir des tâches humanitaires et autres qui, nous le savons fort bien, dépassent à proprement parler son mandat; toutefois, à mon avis, nous sommes tous d'accord pour espérer qu'aussitôt que possible elle pourra se limiter à exercer strictement ce mandat. Le Secrétaire

général a fait observer que la Force, actuellement, était très limitée en nombre et qu'il lui était difficile de faire face aux innombrables requêtes d'assistance de toute sorte qu'elle reçoit. Il a dit que son intention était, en tant que première mesure, conformément à la résolution 186 (1964) de demander aux pays qui envoient des contingents à la Force de les renforcer. Je dirai simplement, pour conclure, ma conviction que le Gouvernement australien — l'Australie a envoyé des contingents à la Force depuis 1964 — étudiera avec bienveillance cette demande du Secrétaire général lorsque ce dernier donnera suite à son intention d'en appeler aux pays fournissant des contingents.

69. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : La parole est maintenant au représentant de la Turquie pour exercer son droit de réponse.

70. M. OLCAY (Turquie) [*interprétation de l'anglais*] : Je considérerai ce qu'a dit le représentant de l'Australie comme un appel à ne pas prolonger ce rituel déplorable, et j'essaierai de l'éviter dans toute la mesure de mes moyens; je sais que les membres du Conseil en sont lassés, mais je dois faire quelques commentaires. J'ajoute cependant que je ne suivrai pas M. Rossides dans sa recherche des adjectifs à apposer aux substantifs dans le dictionnaire.

71. La difficulté semble être, à l'heure actuelle, qu'il y a à Chypre une armée régulière et beaucoup d'éléments irresponsables. Je crois donc qu'il faut avant tout — et je le dis sans savoir ce qu'il faut faire et qui doit le faire, mais de toute évidence il faut faire quelque chose — veiller à ce que les combats, partout, cessent immédiatement.

72. M. Rossides est assez cynique à l'égard de tout ce qui n'est pas le napalm. Je ne suis certes pas en train de défendre le napalm — d'ailleurs, je ne suis pas sûr qu'il ait été utilisé — mais il ne s'agit pas de savoir de quelle façon on massacre les gens. Ce cynisme m'effraie un peu. Je suis sûr que les civils — je ne dis pas les civilisés — grecs à Chypre lorsqu'ils assassinent des femmes et des enfants et des personnes âgées n'utilisent pas le napalm. Ils se servent de leurs mains nues; ils en ont l'habitude; ils l'ont déjà fait et ils le font encore. Il faut donc arrêter cela si l'on veut arrêter ici les opérations des forces aériennes turques. Il n'y aura de cessez-le-feu, au sens propre du terme, que lorsque le massacre des Turcs aura pris fin.

73. Si M. Rossides est encore en contact avec des représentants de l'archevêque dans File, qu'il leur transmette ce message, ou qu'il le fasse parvenir par l'intermédiaire de M. Nicos Sampson — il est assez difficile de parler ici de M. Nicos Sampson et de l'arrêt des massacres — mais s'il est capable de les arrêter, qu'il le fasse. Mais tant que le massacre des Turcs se poursuivra, on continuera de tirer sur les Grecs.

74. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : Je donne la parole au représentant de la Grèce dans l'exercice de son droit de réponse.

75. M. PANAYOTACOS (Grèce) [*interprétation de l'anglais*] : Je serai moi aussi très bref. Je veux seulement partager l'espoir exprimé par le représentant de l'Australie que le cessez-le-feu sera respecté effectivement, que toutes les violations cessent et que des négociations constructives commencent le plus tôt possible. Cela est d'autant plus nécessaire et impératif que je viens de recevoir d'autres nouvelles alarmantes selon lesquelles en ce moment même le camp du contingent grec à Nicosie fait l'objet de bombardements massifs de la part des avions à réaction turcs.

76. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : Je donne la parole au représentant de Chypre dans l'exercice de son droit de réponse.

77. M. ROSSIDES (Chypre) [*interprétation de l'anglais*] : J'ai parlé de bombardements aériens au napalm, et les bombardements aériens sont contraires aux Conventions de La Haye. J'ai parlé de bombardements pour lesquels les preuves sont là; des bombardements au napalm d'hôpitaux, de civils de villes ouvertes et d'autres objectifs ont eu lieu.

78. Cela dit, je partage entièrement l'avis du représentant de l'Australie. Il nous faut un cessez-le-feu maintenant, en cette salle du Conseil. Décrétons donc le cessez-le-feu et appliquons la résolution du Conseil dans toutes ses parties le plus tôt possible.

79. M. RICHARD (Royaume-Uni) [*interprétation de l'anglais*] : Nous examinons les affaires chypriotes au sein de ce conseil depuis plusieurs jours déjà et je crois que deux choses ressortent de cette discussion, et ceux qui ont suivi la discussion en conviennent, je crois. Tout d'abord, c'est que, quelle que soit l'issue de cette regrettable situation, c'est une tragédie, non seulement pour le peuple chypriote mais pour toute la Méditerranée orientale — en particulier pour deux pays : la Grèce et la Turquie. En deuxième lieu, nous sommes tous animés du souci de parvenir à un règlement pacifique du problème de Chypre — ce souci peut être encourageant si l'on passe en revue certains des débats antérieurs du Conseil et certaines des questions dont les Nations Unies ont été saisies.

80. Le Royaume-Uni est particulièrement heureux — si je puis me permettre d'en parler quelques instants — que le Conseil ait pu adopter la résolution 353 (1974) samedi dernier par 15 voix contre zéro. Certains ont pensé faire une comparaison numérique avec la résolution 242 (1967). Un grand chemin a été parcouru entre l'adoption de la résolution 242 (1967) et l'adoption de la résolution 353 (1974). Mais cette dernière a la même qualité que la résolution 242 (1967) avait pour le Moyen-Orient : à savoir, elle pourrait constituer une base pour toute action future des Nations Unies, et une base pour l'action future des parties elles-mêmes.

81. Nous sommes donc particulièrement heureux que les Gouvernements de la Grèce et de la Turquie aient tous deux accepté, en principe du moins, l'appel

contenu au paragraphe 2 de la résolution 353 (1974), appel qui demande à toutes les parties aux présents combats, à titre de première mesure, de cesser entièrement le feu et prie tous les Etats de faire preuve de la plus grande modération et de s'abstenir de tout acte qui risque d'aggraver encore la situation. Comme je le disais, il est peut être encourageant que l'Organisation des Nations Unies ait adopté une résolution et que celle-ci ait pu être acceptée par les parties dans un délai de 48 heures.

82. Mais la résolution ne se termine pas là. Elle continue. Elle demande à la Grèce et à la Turquie et à mon propre gouvernement d'entamer des négociations sans délai aux fins du rétablissement de la paix dans la région et de l'ordre constitutionnel à Chypre. Il est encourageant, là encore, que les deux gouvernements les plus intéressés dans ces hostilités — la Grèce et la Turquie — aient pu accepter en principe l'idée de négociations cette semaine aux termes du paragraphe 5 de la résolution.

83. Le représentant de Chypre, dans la première déclaration qu'il a faite ce matin, a laissé entendre que certains d'entre nous considéraient Chypre comme une petite île sans grand intérêt. Je tiens à souligner une fois de plus, s'il en était besoin, que le Royaume-Uni a des liens historiques et traditionnels avec Chypre, que nous avons entretenu des relations très étroites avec elle. Au cours des 10 dernières années, notre association avec l'île et le Gouvernement de Chypre a été extrêmement heureuse et étroite. Des sujets britanniques habitent cette si belle île et beaucoup de Chypriotes habitent une autre île — celle du Royaume-Uni — peut-être un peu moins belle. De ce fait, nos contacts et notre association sont des plus étroits.

84. Dans les négociations de cette semaine, l'objectif du Gouvernement britannique sera conforme à ce que demande le paragraphe 5 de la résolution, à savoir entamer des négociations sans délai aux fins du rétablissement de la paix dans la région et de l'ordre constitutionnel à Chypre.

85. Je souligne encore une fois à l'intention de notre collègue le représentant de Chypre — si cela est vraiment nécessaire — qu'il n'est nullement question pour le Royaume-Uni de vouloir régler les affaires intérieures de la République de Chypre sans la participation de tous les intéressés. Et je puis donner à nouveau l'assurance au représentant de la Turquie — au cas où je ne l'aurais pas fait lors de la dernière séance — que pour nous cela signifie, bien sûr, que nous resterons en consultation avec toutes les parties intéressées à Chypre et non pas avec une seulement.

86. Aujourd'hui, nous avons peut-être lieu d'espérer beaucoup plus que samedi. Il nous semble que deux éléments importants doivent être pris en considération. Premièrement, l'accord de cessez-le-feu négocié au prix de grandes difficultés au cours de ces derniers

jours pourra-t-il tenir ? Deuxièmement, dans l'affirmative, comment peut-il être garanti au mieux, qui ou quoi peut fournir la colle — si je puis dire ! — qui permetten de maintenir le cessez-le-feu de façon que des conversations couronnées de succès puissent, espérons-le, avoir lieu ensuite ?

87. Le cessez-le-feu ne semble pas totalement effectif. Je suis persuadé que nombre de délégations qui siègent autour de cette table ce matin et le Secrétaire général lui-même ont reçu des renseignements selon lesquels des combats semblent se poursuivre à Chypre bien que le cessez-le-feu soit censé être entré en vigueur il y a, je pense, près de quatre heures. Je ne suis pas en mesure de me prononcer sur la véracité de ces nouvelles; je ne suis pas en mesure non plus de dire qui continue les combats et qui y a mis fin. Je pense que tout ce que peut faire le Conseil de sécurité aujourd'hui, c'est de prier instamment toutes les parties de comprendre la nécessité de respecter l'accord qui est intervenu. Car faute d'un cessez-le-feu, il est fort improbable que des conversations quelles qu'elles soient aient la moindre chance de succès.

88. Hier, nous avons eu une journée peut-être unique, même pour Chypre. On sait qu'il y a eu des victimes britanniques ces jours derniers à Chypre. Mais au sujet de l'évacuation, hier, de civils de Nicosie, nous sommes très reconnaissants de l'assistance que nous ont apportée les combattants et l'Organisation des Nations Unies. J'ai appris qu'un convoi comptant au moins 1 000 véhicules s'est rendu hier de Nicosie à Dhekhellia; environ 4 500 ressortissants étrangers, dont de nombreux Britanniques, ont ainsi été évacués de Nicosie; nous sommes très reconnaissants à la Force des Nations Unies de son aide. L'opération n'a pas été uniquement britannique. Je suis heureux d'annoncer que nous avons très volontiers accédé à la demande de l'Union soviétique visant à ce que nous fassions de notre mieux pour inclure 41 touristes soviétiques dans le convoi. Je crois comprendre que leur évacuation s'est bien passée et nous avons été très heureux de pouvoir rendre service à notre ami M. Safrontchouk.

89. Qu'allons-nous faire maintenant ? Je crois avoir posé cette question cinq ou six fois au Conseil de sécurité la semaine dernière. Quelle est la prochaine étape ? Deux choses doivent maintenant se produire. Il faut tout d'abord que le cessez-le-feu soit effectif et, ensuite, que les conversations réussissent.

90. Le Secrétaire général, aujourd'hui, a parlé du rôle de la Force des Nations Unies à l'avenir et a adressé un appel aux Etats qui contribuent à la Force pour qu'ils renforcent leurs contributions. Il a lancé son appel dans le cadre de la résolution 186 (1964), et je ne crois pas que cela nous aiderait beaucoup d'entrer dans le détail de cette résolution aujourd'hui. Tout ce que je dirai, au nom du Royaume-Uni, c'est que nous prenons acte de la déclaration du Secrétaire général, que nous prenons très au sérieux sa demande de ren-

forcement du contingent britannique de la Force; bien entendu, nous examinerons cette question de toute urgence et j'espère que nous pourrons donner suite à cette demande.

91. Donc, en ce débat sur Chypre, qui est, je crois, le quatrième en une semaine, le moment est peut-être venu pour nous de manifester un optimisme tempéré et prudent en ce qui concerne l'avenir ou, tout au moins, de nous départir peut-être d'un pessimisme absolu quant à la question de savoir comment les choses tourneront dans cette île. Le Royaume-Uni, quant à lui, fera tout ce qu'il pourra pour essayer de parvenir à une paix durable et à un règlement approprié dans la région. Cela exige, même avec les séquelles de cette guerre tragique, et cela continuera d'exiger, beaucoup de sagesse politique, de modération et de réserve de la part de toutes les parties intéressées. J'espère qu'elles pourront en faire preuve.

92. M. de GUIRINGAUD (France) : "La violence appelle la violence." Malheureusement, les événements auxquels nous assistons, les rapports que nous entendons ici vérifient, une fois de plus, cette formule. Pour empêcher des massacres, pour écarter des menaces, d'un côté et de l'autre on recourt à la force. Les interventions dites préventives ont maintenant fait plusieurs centaines de victimes, peut-être plus. Je ne peux, dans de telles circonstances, que me sentir en pleine sympathie avec l'appel émouvant que vient de lancer, à cette table, le représentant de Chypre, M. Rossides.

93. Et je m'associe entièrement aux paroles que vient de prononcer dans ce sens mon collègue du Royaume-Uni. L'association de la France avec Chypre est, certes, plus ancienne, plus lointaine que celle de la Grande-Bretagne, qui a exercé récemment encore des responsabilités particulières dans l'île. Mais les Français, qui ont fourni naguère une dynastie à Chypre, ont pour les habitants comme pour l'avenir de cette île des sentiments particuliers de sympathie très réelle et ils déplorent profondément les malheurs qui s'abattent sur sa population, à quelque communauté qu'elle appartienne.

94. Je m'associerai aussi aux remarques que mon collègue du Royaume-Uni a faites concernant les dangers que recèlent, pour la stabilité en Méditerranée orientale, pour la paix en général, toute continuation et, surtout, toute escalade des combats en cours.

95. Je voudrais indiquer que la nuit dernière, au nom de la Communauté européenne et après de nouvelles consultations avec ses partenaires, le Gouvernement français est intervenu une nouvelle fois à Athènes et à Ankara pour presser les Gouvernements de la Grèce et de la Turquie d'accepter le cessez-le-feu recommandé samedi par le Conseil. Nous nous réjouissons que ce cessez-le-feu ait été accepté; malheureusement, nous n'avons pas l'impression que ces acceptations de principe aient été traduites dans les faits sur le terrain.

96. Je lance maintenant un nouvel appel aux représentants des Gouvernements de la Grèce et de la Turquie pour que ceux-ci se conforment à la décision du Conseil et pour qu'ils respectent réellement le cessez-le-feu et que cessent tous combats, tous actes de violence d'où qu'ils viennent. Il n'y a déjà eu que trop de victimes. L'heure est venue de faire taire les armes et de rendre la parole aux négociateurs, selon l'acceptation de principe qui a été donnée au début de la matinée par les deux gouvernements principalement intéressés.

97. M. JANKOWITSCH (Autriche) [*interprétation de l'anglais*] : Les renseignements fournis au Conseil ce matin nous donnent une image nette et horrifiante de la façon dont le fléau de la guerre a déjà ravagé l'île de Chypre et des souffrances qu'endurent les hommes, femmes et enfants éprouvés de cette île, dont la plupart sont sans défense.

98. Cette nouvelle et immense tragédie humaine qui a commencé à se dérouler aux premières heures du 15 juillet a atteint une dimension telle que l'on doit y mettre un frein. Le premier pas dans ce sens a été accompli par la décision des Gouvernements de la Grèce et de la Turquie d'accepter, à partir de 16 heures, heure locale, le cessez-le-feu adopté par le Conseil de sécurité samedi dernier. Nous nous félicitons de cette décision, et nous espérons que les combats et les actes de violence cesseront immédiatement.

99. S'il fallait une autre preuve de la situation actuelle, on vient de nous montrer avec une clarté horrifiante que nous devons tout faire pour renforcer le plus rapidement possible le cessez-le-feu existant, quelque fragile qu'il puisse être, pour le rendre efficace. Tout doit être déployé pour que des négociations puissent être entamées entre les parties intéressées.

100. C'est avec ces considérations à l'esprit que nous nous félicitons du rapport que le Secrétaire général nous a présenté ce matin et des mesures immédiates qu'il nous a proposées afin de permettre à la Force des Nations Unies à Chypre d'être à même de s'acquitter des tâches les plus urgentes auxquelles elle doit faire face.

101. Ces tâches sont d'abord et avant tout de caractère humanitaire. Elles doivent permettre de soulager la souffrance humaine indicible, de s'attaquer vigoureusement à l'hydre des conflits fratricides intercommunautaires qui redresse déjà la tête et de séparer, dans toute la mesure possible, les forces combattantes.

102. C'est à la lumière de cette grave situation que mon gouvernement accordera une attention favorable et urgente à toute requête que le Secrétaire général pourrait lui adresser afin de permettre à la Force des Nations Unies d'exercer ses tâches rapidement et efficacement.

103. M. BENNETT (États-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : Il est grand temps, en effet,

que le cessez-le-feu entre en vigueur. Mon gouvernement, comme on le sait, a joué un rôle très actif en complément du travail du Conseil pour mettre au point un cessez-le-feu, grâce à une diplomatie très intense dans les capitales concernées. Toutes les parties au combat — et en particulier les deux gouvernements non chypriotes — ont accepté publiquement le cessez-le-feu.

104. Cependant, les tirs n'ont pas cessé à 10 heures exactes. Je crois que dans de telles circonstances cela est assez habituel, car il y a de nombreuses complications techniques. Mais j'invite les parties à faire de leur mieux, et j'invite la population de Chypre à en faire autant.

105. D'après nos derniers renseignements, les deux forces armées concernées — celles de la Grèce et de la Turquie — ont commencé à respecter le cessez-le-feu, bien qu'il y ait encore des combats entre les communautés. Ce sont peut-être les combats les plus difficiles à arrêter, mais j'espère qu'avant la fin de cette journée il y aura un cessez-le-feu authentique.

106. Que les tueries s'arrêtent. Je crois que c'est là notre priorité, notre but et objectif primordial à l'heure actuelle. Passons ensuite aux négociations, comme l'a proposé notre collègue britannique, des négociations qui sont d'une si grande importance pour l'avenir, si nous devons résoudre ce problème déjà ancien et si nous devons permettre au bon peuple de Chypre, quelle que soit son origine historique ou ethnique, de vivre sa propre vie et de vivre en paix comme il l'entend.

107. Le Secrétaire général nous a décrit les dures épreuves que traverse la Force des Nations Unies à Chypre. Mon gouvernement a toujours appuyé la Force et continue de le faire. S'il faut plus d'hommes, ce que les circonstances semblent indiquer, nous appuierons la proposition du Secrétaire général visant à étoffer la Force.

108. Ainsi, en dépit de la tragédie que nous traversons — le peuple de Chypre en ayant le plus souffert —, je suis d'accord avec mon collègue britannique pour dire que nous devons maintenant regarder vers l'avenir. Pansons les blessures de la guerre; essayons de rester objectifs pour donner à chacune des communautés son propre droit à l'existence afin de pouvoir un jour nous réjouir d'une Chypre unie et indépendante. Progressons vers un avenir meilleur pour Chypre.

109. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Turquie.

110. M. OLCAY (Turquie) : J'ai reçu d'Ankara au début de la séance un texte qui confirme ce que le représentant du Royaume-Uni a dit en ce qui concerne la réunion qui, je crois, se tiendra à Genève entre les parties intéressées. Par conséquent, je considère qu'il

s'agit là de l'une des seules lueurs d'espoir qui existent en ce moment à Chypre.

111. Je suis heureux d'avoir entendu dire par le représentant des Etats-Unis qu'il semble que le cessez-le-feu soit respecté. Ce qu'il a dit est vraiment d'une très grande importance, car il a parlé de cesser de tuer. Je peux ajouter que dès que les tueries cesseront le feu cessera certainement.

112. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : Le Secrétaire général désire faire une déclaration et je lui donne la parole.

113. Le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL (*interprétation de l'anglais*) : J'ai écouté avec intérêt le débat d'aujourd'hui du Conseil de sécurité et les remarques du représentant de la Turquie concernant le rôle de la Force des Nations Unies.

114. Ainsi que je l'ai dit au Conseil dans mon intervention de ce matin, les demandes d'assistance adressées par toutes les parties au cours du conflit dépassaient manifestement les capacités actuelles de la Force. Ceci est particulièrement vrai pour le rôle de la Force qui consiste à empêcher la reprise des luttes entre les communautés. C'est pour cette raison même que j'ai dit au Conseil que j'avais l'intention de la renforcer.

115. Pour ce qui est de la mention d'un débarquement de vaisseaux et de troupes grecs, j'ai demandé à la Force de faire une enquête sur la question et de me donner tous renseignements pertinents; ces renseignements ne me sont pas encore parvenus à l'heure actuelle. Je ne manquerai pas de tenir le Conseil au courant des événements.

116. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : Je donne la parole au représentant de Chypre.

117. M. ROSSIDES (Chypre) (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais exprimer ma profonde gratitude aux représentants de la France et du Royaume-Uni pour les paroles bienveillantes qu'ils ont eues pour mon pays et notre association historique. Nous avons connu une période où Chypre était un royaume sous la maison de Lusignan, une dynastie française. Nous avons eu une civilisation française qui a fleuri côte à côte avec la civilisation grecque sur notre île en parfaite harmonie. Une des reines à la fin de cette époque était grecque. Nous avons donc une association historique avec la France qui se poursuit à ce jour. Il en va de même pour le Royaume-Uni, avec lequel nous avons toujours entretenu les meilleures relations possibles. En fait notre système juridique et de nombreux aspects de notre vie à Chypre suivent de très près le système britannique.

118. Maintenant, en ce qui concerne ce que j'ai dit auparavant sur les bombardements aériens, et en particulier sur les bombes au napalm, j'ajouterai ceci :

lorsque je parle des droits de l'homme du peuple de Chypre, je parle au nom du peuple chypriote dans son ensemble, grec et turc, qui souffre des combats, des bombardements au napalm et des bombardements aériens. Nous savons que des villages turcs ont également souffert de bombardements aériens.

119. Il est vrai que le cas de Chypre n'est pas le seul dans lequel des bombes au napalm ont été utilisées. Mais l'usage des bombes au napalm doit être condamné, particulièrement dans le cas de Chypre qui ne possède pas de forces aériennes pour lutter contre l'agresseur qui utilise les bombes au napalm. Il n'y a pas de guerre aérienne entre les deux côtés. La Turquie seule domine l'espace aérien. Des bombes au napalm ont été utilisées à Chypre par la Turquie et contre la population civile de villes ouvertes, en violation de la Convention de La Haye de 1907. En outre l'utilisation de bombes au napalm est contraire à la résolution 2932 A (XXVII) de l'Assemblée générale. Je demande donc officiellement qu'il y ait condamnation de l'usage des bombes au napalm à Chypre.

120. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : Je donne la parole au représentant de la Turquie.

121. M. OLCAY (Turquie) [*interprétation de l'anglais*] : J'espère que tous les membres du Conseil se rendent compte que l'échange rituel Olcay-Rossides ne vient pas de moi.

122. Il faudrait faire tant de condamnations dans l'affaire de Chypre. Il y a tant de condamnations dont on pourrait parler dans l'histoire récente de Chypre. Si je dressais la liste de toutes les atrocités commises à Chypre au nom de tant de principes sacrés — ou de

principes qui sont considérés comme sacrés ailleurs dans le monde — elle serait très longue et elle coûterait cher en papier aux Chypriotes grecs. J'insiste sur les mots "Chypriotes grecs" parce qu'il y a quelques instants l'ambassadeur Rossides a dit qu'il parlait au nom de tous les Chypriotes. Je me demande donc si la communauté turque à Chypre accepterait cette déclaration faite en son nom par M. Rossides.

123. Mais c'était une digression. Je voulais essentiellement attirer votre attention sur le tour très dangereux que prend la discussion au Conseil, surtout si le représentant de la communauté chypriote grecque emploie des mots tels que "condamnation".

124. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : Je donne la parole au représentant de Chypre.

125. M. ROSSIDES (Chypre) [*interprétation de l'anglais*] : J'ai dit que je recherchais la protection des droits de l'homme à Chypre tant pour les Chypriotes grecs que pour les Chypriotes turcs. Je ne parlais donc pas en leur nom, je parlais au nom de leurs intérêts. Je suis certain que ni les Chypriotes grecs ni les Chypriotes turcs ne souhaitent de bombes au napalm sur l'île.

126. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : Je donne la parole au représentant de la Turquie.

127. M. OLCAY (Turquie) [*interprétation de l'anglais*] : Tant que l'ordre constitutionnel ne reviendra pas dans l'île, confiez-moi les intérêts des Chypriotes turcs.

La séance est levée à 14 h 10.

كيفية الحصول على منشورات الأمم المتحدة
يمكن الحصول على منشورات الأمم المتحدة من المكتبات ودور التوزيع في جميع أنحاء العالم. استعلم منها من المكتبة التي تتعامل معها
أو اكتب إلى : الأمم المتحدة، قسم البيع في نيويورك أو في جنيف .

如何获取联合国出版物

联合国出版物在全世界各地的书店和经销处均有发售。请向书店询问或写信到纽约或日内瓦的联合国销售处。

HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre libraire ou adressez-vous à : Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Наводите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишите по адресу: Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.
